

RESUME DES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 FEVRIER 2016

SWDE

Suite au remplacement de M. Mélon par Mme Davignon à la tête de l'échevinat des travaux, il est proposé de désigner également Mme Davignon en lieu et place de M. Mélon pour représenter la commune lors des AG et conseils d'exploitation de la SWDE dont Amay dépend.

Démission / Désignation

Agence locale pour l'emploi asbl

Suite à la démission de Mme Delhez, désignée par le conseil communal comme représentante à l'Alem le 20/12/12, il convient de la remplacer. Il est proposé à Mme Borgnet de reprendre ce mandat.

CHRH – Centre Hospitalier de la Région de Huy

Suite à la démission de M. Boccar, désigné le 20/12/12 par le conseil communal comme mandataire au CHRH, il convient de le remplacer. Il est proposé à Mme Delhez de reprendre ce mandat.

Meuse Condroz Logement (MCL)

Suite à la démission de Mme Davignon, désignée le 20/12/12 par le conseil communal comme mandataire à MCL, il convient de la remplacer. Il est proposé à Mme Delhez de reprendre ce mandat.

ASBL « Agence Immobilière Sociale du Pays de Huy »

Suite à la démission de Mme Davignon, désignée le 28/11/2013 par le conseil communal comme mandataire à l'ASBL, il convient de la remplacer. Il est proposé à Mme Delhez de reprendre ce mandat.

Centre Local de Promotion de la Santé (CLPS)

Suite à la démission de M. Boccar, désigné le 20/12/12 par le conseil communal comme mandataire au CLPS, il convient de le remplacer. Il est proposé à Mme Delhez de reprendre ce mandat.

ASBL de Gestion du Complexe de la Gravière

Suite à la démission de M. Mainfroid, désigné le 20/12/12 par le conseil communal comme mandataire à l'asbl de Gestion du Complexe de la Gravière, il convient de le remplacer.

Il en est éventuellement de même pour M. Chouffart (point reporté du Conseil du 30/09/2015).

COPALOC

Suite à la démission de M. Boccar, désigné le 20/12/12 par le conseil communal comme mandataire à la COPALOC, il convient de le remplacer. Il est proposé à Mme Borgnet de reprendre ce mandat en tant que Echevine de l'enseignement artistique.

Stratégie de Développement Local (SDL)

Suite à la mise en œuvre du projet de création d'un GAL (Groupe d'Action Locale) en 2015, 12 communes ont souhaité y adhérer : Amay, Berloz, Crisnée, Donceel, Faimés, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Oreye, Remicourt, Verlaine, Villers-le-Bouillet et Waremme.

Plusieurs consultations citoyennes ont ensuite eu lieu afin de définir la stratégie et les actions à mettre en place dans le cadre de ce groupement.

Plusieurs projets ont été proposés dont 9 ont été retenus par une commission de sélection.

Ceux-ci seront financés à 90% par l'Union Européenne et à 10 % par le groupement de communes.

Le financement communal se déterminerait sur base de la clé de répartition suivante : 50% population/50% superficie. Cette somme représente environ 6.900 € annuels pour la commune d'Amay.

Il est proposé au Conseil communal de participer à cette stratégie de développement local visant à la mise en œuvre desdits projets.

Fabrique d'Eglise

Depuis le 1^{er} janvier 2015, une nouvelle procédure de tutelle des fabriques d'églises est entrée en vigueur. C'est le conseil communal qui est désormais l'autorité de tutelle et a la tâche d'approuver les comptes, le budget et les modifications budgétaires des fabriques d'églises.

Les comptes 2015 de la fabrique de l'église Saint-Lambert ont été soumis pour approbation. Ces derniers sont en équilibre et présentent un excédent de 4.089,12 €. Ce qui explique, à juste titre, l'absence de demande de participation financière auprès de la Commune.

Les comptes 2015 de la fabrique de l'église Saint-Joseph ont été soumis pour approbation. Ces derniers sont en équilibre et se clôturent par un excédent de 151,48 € pour un subside communal de l'ordre de 2.218 €. Afin de préserver une marge de sécurité élémentaire, l'adéquation du subside communal au résultat bilantaire se justifie pleinement.

Les comptes 2015 de la fabrique de l'église Saint-Pierre ont été soumis pour approbation. Ces derniers sont en équilibre

En examinant les comptes, on constate que le subside communal alloué a été liquidé à hauteur 8.682,56 € et vient dès lors largement contribuer à la création d'un excédent de 5.384,22 €.

En l'absence de précisions quant aux travaux extraordinaires envisagés dans un futur proche, il conviendrait de réajuster les subsides alloués à leur juste nécessité.

Il semble que l'année passée, l'excédent s'élevait déjà à 4.024,83 € et le subside 2015 a encore été majoré. De plus, les informations bancaires laissent apparaître un patrimoine en numéraire non négligeable (plus de 27.000 € au total).

Actions de prévention 2016 – Mandat à Intradel

Sur base de l'arrêté du Gouvernement Wallon du 17 juillet 2008, notre commune a la possibilité de confier à son intercommunale de gestion des déchets, Intradel, la réalisation d'actions de prévention au niveau local.

Dans ce cadre, Intradel nous propose de mener au cours de cette année 2016, quatre actions relatives à la prévention des déchets.

Acquisition de « petites poubelles de cuisine ventilées »

Dans le cadre d'un marché « groupé » lancé par Intradel début 2015, le Collège (en séance du 29/09/2015) a marqué son accord pour la fourniture de 290 petites poubelles et prévu un budget de 1.500 € pour 2016.

Il semble que l'utilisation de ces petites poubelles permette un meilleur confort de tri et un stockage intermédiaire plus hygiénique des déchets de cuisine avant le déversement de ceux-ci dans un conteneur vert.

Rapport d'avancement intermédiaire du conseiller énergie

Ce rapport présente les principales actions réalisées ainsi que les résultats obtenus dans le cadre du projet « Commune énerg'éthique » au cours de l'année 2015 (suivant le modèle imposé par l'UVCW).

Plan de Cohésion Sociale 2014-2019

Dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale 2014-2019, une évaluation qualitative doit être réalisée pour l'année 2015.

Pour ce faire, un rapport d'activités a été complété en ligne avant le 31 mars 2016.

Le Plan de Cohésion Sociale 2014-2019, doit également faire l'objet d'une évaluation financière pour 2015.

Ainsi, la DGO5 demande qu'on lui fournisse un rapport financier, bilan et comptes 2015 ainsi que la convention de partenariat avec le CPAS (2016).

Dans le cadre de la subvention 2015 accordée par le PCS aux associations partenaires, tels que la Régie des Quartiers, la DGO5 demande également qu'on lui fournisse le rapport financier y afférent (Article 18), bilan et comptes 2015 ainsi que la convention de partenariat avec la Régie des Quartiers (2016).

Enfin, le Plan de Cohésion Sociale 2014-2019 fait l'objet d'une modification pour l'année 2016.

Toute modification peut être réalisée par l'Administration communale 2 fois par an suivant une procédure qui diffère selon l'impact budgétaire.

La modification peut porter sur l'objet d'une action, le public visé, la méthodologie, les moyens mis en œuvre, les partenaires impliqués, etc.

Dans tous les cas, cela entraîne une adaptation des conventions qui est formalisée via un avenant validé par l'Administration.

Dans la cas précis, une modification des membres du PCS (ajout, suppression, remplacement,...) s'est produite et a été formalisée via un formulaire en ligne, après décision du Conseil Communal :

- M Boccar remplacé par Mme Delhez ;
- Mme Samain remplacée par M Vandriessche (SPW) ;
- M Christophe Mélon remplacé par M Luc Mélon (CPAS) ;
- Mme Stratidis remplacée par Mme Theis (Centre Culturel) ;
- Mme Lavigne remplacée par Mme Borghs (DG Commune) ;
- Ajout de Mme Douillet.

Un ajustement des actions, après évaluation, a également été réalisé.

Les nouvelles actions sont :

Axe ISP

Action 3 : « Projet de mise en place d'un groupe d'alphabétisation avec l'ASBL Lire et Ecrire ». Impact budgétaire : prise en charge des frais de déplacement pour les personnes bénévoles : 900€ (avec frais de parking) ;

Action 4 : « Participation, mise en place de projets liés à l'ISP » (appel à projets, Covoit'Stop, Economie Sociale, etc.). Pas d'impact budgétaire pour le moment.

Axe LOGEMENT

Action 7 : « Permanences sociales organisées pour aider les personnes à introduire leur dossier et demande de logement + aide à la recherche dans le secteur privé ». Nouvelle action pas d'impact budgétaire directe.

Passage des intercommunales à l'ISOC

Un mécanisme de substitution au profit d'Intradel avait été voté par le Conseil du 30/9/2015.

Les intercommunales étant désormais soumises à l'ISOC (impôt des sociétés) et plus à l'IPM (impôt des personnes morales), ce mécanisme permettait à la commune de se substituer au redevable de la taxe (Intradel) en vue de la déclaration de son paiement. Cela permet d'éviter un surcoût fiscal de 51,5 % de la non déductibilité de la taxe environnementale régionale à l'ISOC.

Dans un courrier datant du 21 janvier 2016, Intradel nous informe que le SPF Finances a décidé de son maintien à l'IPM pour 5 ans.

Le mécanisme de substitution n'a dès lors plus de raison d'être puisque la décision du SPF Finances permet un retour à la situation initiale. Le conseil est donc sollicité pour un retrait sa décision du 30/9/2015.

Emprunt travaux

Dans le cadre de la réalisation de travaux d'économie d'énergie UREBA concernant la **Maison des Moments de la vie**, la procédure et le cahier spécial des charges ont été approuvés. Le montant estimé du marché s'élève à 22.450,00 € (tvac). Le marché prévu consiste en une procédure négociée sans publicité. Cette dépense a été accordée suite à la décision d'attribution du Collège communal du 22 décembre 2015 et fera l'objet d'un emprunt, pour ce qui est de la part communale.

Dans le cadre de la réalisation de travaux d'économie d'énergie UREBA concernant le **Centre Culturel**, la procédure et le cahier spécial des charges ont été approuvés. Le montant estimé du marché s'élève à 10.835,00 € (tvac). Le marché prévu consiste en une procédure négociée sans publicité. Cette dépense a été accordée suite à la décision d'attribution du Collège communal du 15 décembre 2015 et fera l'objet d'un emprunt, pour ce qui est de la part communale.

Dans le cadre de l'**acquisition de containers**, la procédure et le cahier spécial des charges ont été approuvés.

Cette dépense a été accordée suite à la décision d'attribution du Collège communal du 22 décembre 2015 et nécessite de procéder à un emprunt, de l'ordre de 18.866,00 €. Le marché prévu consiste en une procédure négociée sans publicité.

Dans le cadre de l'**acquisition de remorques barrières**, la procédure et le cahier spécial des charges ont été approuvés.

Cette dépense a été accordée suite à la décision d'attribution du Collège communal du 31 décembre 2015 et nécessite de procéder à un emprunt, de l'ordre de 12.588,84 €. Le marché prévu consiste en une procédure négociée sans publicité.

Dans le cadre de **l'acquisition d'un camion pour le service Travaux**, la procédure et le cahier spécial des charges ont été approuvés.

Cette dépense a été accordée suite à la décision d'attribution du Collège communal du 16 décembre 2015 et nécessite de procéder à un emprunt, de l'ordre de 54.739,00 €. Le marché prévu consiste en une procédure négociée sans publicité.

Dans le cadre de **l'acquisition de véhicules**, la procédure et le cahier spécial des charges ont été approuvés.

Cette dépense a été accordée suite à la décision d'attribution du Collège communal du 15 décembre 2015 et nécessite de procéder à un emprunt, de l'ordre de 89.715,62 €. Le marché prévu consiste en une procédure négociée sans publicité.

Motion moratoire sur le nucléaire

Dans le cadre de la prolongation des centrales nucléaires de Tihange 1 & 2, une motion a été introduite par le Groupe Ecolo visant l'arrêt des opérations de relance des réacteurs jusqu'à ce qu'une inspection de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ait pu garantir la relance garantisse la sécurité des citoyens, de l'environnement et des travailleurs.